



**II VOUS EST DEMANDE DE VOTER**

Dossier de l'OHI n° S3/8151/S-66

**LETTRE CIRCULAIRE 60/2017**  
**7 novembre 2017**

**DEMANDE D'APPROBATION DE LA REVISION DE LA PUBLICATION DE L'OHI S-66  
LA CARTE MARINE ET LES PRESCRIPTIONS D'EMPORT : LES FAITS**

**Références :**

- A. LC de l'OHI 5/2010 du 13 janvier – *Publication S-66 de l'OHI – La carte marine et les prescriptions d'emport : les faits* ;
- B. LC de l'OHI 8/2014 du 20 janvier – *Résultats de la 5<sup>ème</sup> réunion du Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC)* ;
- C. Lettre du HSSC 2/2017 du 8 août - *Révisions des normes techniques de l'OHI – Approbation des :*
  - *projet d'édition 1.1.0 de la S-66 – La carte marine et les prescriptions d'emport : les faits*
  - *projet d'édition 4.1.0 de la S-57, Appendice B.1, Annexe A – Utilisation du Catalogue des objets pour les ENC*
  - *projet d'édition 3.1.0 de la S-11, Partie A – Guide pour la préparation et la tenue à jour des schémas de cartes Internationales (INT)* ;
- D. 1<sup>ère</sup> session de l'Assemblée de l'OHI – *Comptes rendus des séances incluant la liste des décisions* ;
- E. LC de l'OHI 55/2017 du 31 octobre – *Résultat de la 1<sup>ère</sup> réunion du Conseil de l'OHI*.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La Publication S-66 de l'OHI – *La carte marine et les prescriptions d'emport : les faits* a initialement été publiée en 2010 (cf. référence A). Cette publication a résulté de l'adoption d'un document intitulé « *La carte marine et les prescriptions d'emport : les faits* » qui avait initialement été publié en tant que collaboration conjointe entre les RENC PRIMAR et IC-ENC.

2. Lors de sa 5<sup>ème</sup> réunion de novembre 2013, le Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) a convenu qu'une révision de la S-66 devait être incluse dans le plan de travail du HSSC pour la période 2014-2015, et une équipe de projet sur la S-66 a été créée pour effectuer cette révision (cf. référence B – actions HSSC-5/58 et 59). Cette révision a été jugée nécessaire afin de refléter les événements intervenus depuis 2010, en particulier la diffusion ou l'amendement de différentes circulaires de l'Organisation maritime internationale (OMI) relatives au fonctionnement des ECDIS, à la progression dans la couverture en ENC, ainsi qu'aux commentaires en retour des utilisateurs d'ECDIS, des RENC et des Etats membres de l'OHI. Etant donné que l'équipe de projet de la S-66 n'a pas disposé de ressources suffisantes pour mener à bien cette tâche, la révision a été terminée par le groupe de travail sur la tenue à jour des ENC (ENCWG).

3. Le HSSC a avalisé les changements à l'édition 1.0.0 de la S-66 proposées par l'ENCWG dans une lettre du HSSC (cf. référence C) et a chargé le président du HSSC de soumettre la révision à l'aval du Conseil de l'OHI, conformément aux dispositions à présent en vigueur suite à la ratification du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI, et suite à la mise en place du Conseil par la première session de l'Assemblée de l'OHI (cf. référence D - décision n° 26).

4. Lors de sa 1<sup>ère</sup> réunion en octobre 2017, le Conseil de l'OHI a avalisé la révision et a chargé le Secrétariat de l'OHI de diffuser un projet de révision 1.1.0 de la S-66 devant être soumis aux États membres de l'OHI, aux fins d'examen et d'approbation (cf. référence E – décision C-1/20 et action C-1/21).

5. La proposition de révision 1.1.0 et une version avec les marques de révision indiquées en rouge est à présent disponible sur le site web de l'OHI à la rubrique : [www.iho.int](http://www.iho.int) > Normes & Pubs > Téléchargement > Projets de publications en attente de l'approbation des États membres (*version anglaise uniquement*).

6. Il est demandé aux États membres de bien vouloir tenir compte de l'avalisation du HSSC et du Conseil de l'OHI et d'envisager l'adoption de la proposition d'édition 1.1.0 de la S-66 en donnant leur réponse par le biais du bulletin de vote fourni à l'annexe A, dès que possible et **au plus tard le 5 janvier 2018**.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Abri KAMPFER', written in a cursive style.

Abri KAMPFER  
Directeur

Annexe :

A. Bulletin de vote

**S-66 – LA CARTE MARINE ET LES PRESCRIPTIONS D'EMPORT : LES FAITS**

**Approbation de l'édition 1.1.0**

**Bulletin de vote**

*(à renvoyer au Secrétariat de l'OHI avant le 5 janvier 2018)*

*Mél : [cl-lc@iho.int](mailto:cl-lc@iho.int) – Télécopie : +377 93 10 81 40*

Note : les cases s'agrandissent au fur et à mesure de la saisie des réponses.

**Etat membre :**

**Contact :**

**Mél :**


Approuvez-vous l'adoption de la proposition d'édition 1.1.0 de la S-66 (*veuillez cocher la case souhaitée*) ?

OUI

NON

Si votre réponse est « NON », veuillez en expliquer les raisons dans la section « commentaires » ci-dessous.

**Commentaires :**

--

**Signature :**

**Date :**
